

FOS TENNIS DE TABLE

Président : François Lefebvre 1 Square Pablo Picasso 59290 Wasquehal- ☎ : 06-73-67-74-44

Site : <http://www.fostt.fr>

Siege social : O.M.S. de Villeneuve D'Ascq – 80, rue Yves Decugis _ 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.
N° de SIRET : 391 052 222 00042 - code APE : 9312Z

RÈGLEMENT

Le FOS VILLENEUVE D'ASCQ TENNIS DE TABLE **VOUS INVITE À SON 4^{ème} TOURNOI NATIONAL B HOMOLOGUÉ**

- **Le samedi, 8 Février 2025 à partir de 9H00**
- **Le dimanche 9 Février 2025 à partir de 9h00**

***Au sein du Complexe sportif des ESUM, allée de la Frange,
59650 Villeneuve d'Ascq.***

Article 1 :

Ce tournoi est homologué par la FFTT sous le N° :

Article 2 :

Ce tournoi est ouvert aux licenciés possédant une licence compétition à la FFTT.

Article 3 :

Les parties se dérouleront sur **40 tables** marque JOOLA Olymp avec des balles homologuées ITTF **GEWO 3 ETOILES remis par le club.**

Chaque table disposera d'un marqueur. Les joueurs perdants seront tenus d'assurer l'arbitrage de la partie suivante à l'appel du juge-arbitre.

Article 4 :

Chaque joueur se fera pointer une 1/2 heure avant sa première série à la table de pointage et ne pourra participer que s'il présente sa licence (en cours de validité). Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au 2^{ème} appel sera déclaré forfait pour l'épreuve concernée.

Article 5 :

Les rencontres se disputeront au meilleur des 5 manches. « **En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.** »

Article 6 :**Tableaux, horaires, coût et dotation des séries**

HEURES	N° SE-RIE	DESIGNATION	DROITS D'ENGAGEMENT (En ligne / Sur place)	MONTANT de la DOTATION	Nb de LOTS	VALEUR DES LOTS Pour les 4 premiers			
						1	2	3	4
14h00	A	Série jeunes Poussins / Benjamin G et F	6€ / 7€	70 €	4	Lot 30€	Lot 20€	Lot 10€	Lot 10€
14h00	B	Série jeunes Minimes Cadets G et F	6€ / 7€	70 €	4	Lot 30€	Lot 20€	Lot 10€	Lot 10€
14h00	C	Série 5-1999	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20 €	20 €
9h00	D	Série 5-699	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20 €	20 €
10h00	E	Série 5 - 899	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20 €	20 €
11h00	F	Série 5 - 1099	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20 €	20 €
9h00	G	Série 5 - 1299	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20 €	20 €
10H00	H	Série 5 - 1599	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20 €	20 €
11H00	J	Série 5 - 1799	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20 €	20 €
9h00	L	Série 5 - 799	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20€	20€
10h00	M	Série 5 - 999	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20€	20€
11h00	N	Série 5 - 1199	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20€	20€
12h00	O	Série 5 - 1399	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20€	20€
9h00	P	Série 5 - 1699	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20€	20€
10h00	R	Série 5 - 1899	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20€	20€
11h00	U	Non Numérotés (500-20XX)	8€ / 9€	240 €	4	130 €	70€	20€	20€
12h00	T	Féminines	7€ / 8€	190€	4	100€	50€	20€	20€
13h00	S	OPEN Ouvert à tous	8€ / 9€	360€	4	200€	100€	30€	30€

Remarques :

- *Les séries A à J auront lieu le samedi 8 Février et les séries L à U le dimanche 9 Février ;*
- **Les joueurs participant au samedi et au dimanche devront s'acquitter du règlement des deux jours le samedi**
- **Le règlement en ligne des frais d'inscription se font via la plateforme « Helloasso »**
- *Les chèques d'inscription seront libellés à l'ordre du « FOS Villeneuve D'Ascq Tennis de Table » et envoyés à :*
Jean-Bernard NAOUR
13 Rue des reçus
59650 Villeneuve d'Ascq
- Le remboursement des frais d'engagements ne sera possible qu'avec la présentation d'un certificat médical

Article 7 :

Des lots en espèces, et de nombreuses récompenses seront remis aux participants des phases finales : dotation globale **d'une valeur totale de 4050 €**.

Les dotations en espèces sont portées à titre indicatif et pourront être revues en fonction d'un nombre minimal de participants par tableau.

Article 8 : Déroulement des séries

- Pour les séries, suivant le nombre de participants, premier tour par poules de 3 joueurs ou 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule pour le tableau final à élimination directe en tenant compte des têtes de séries. **Au maximum 84 participants.**

Article 9 :

Le samedi comme le dimanche, tout joueur a la possibilité de s'inscrire à deux séries en s'assurant toutefois qu'elles débutent à des heures différentes. (le JA retirera systématiquement la participation à la série la plus chargée).

Les Poussins/Poussines ne peuvent pas s'inscrire dans les séries du dimanche.

Article 10 :

Le joueur gagnant une rencontre apportera à la table d'arbitrage, la fiche de partie, le stylo et la balle de match.

Article 11 :

Chaque joueur devra porter une tenue sportive (short + maillot). Le port de chaussures de ville est interdit dans l'aire de jeu.

Par ailleurs, tous les participants devront respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Article 12 :

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de pertes, vols ou accidents pouvant survenir durant le tournoi.

Article 13 :

Le tirage au sort se déroulera le **Vendredi 07 Février 2024 à 10 h 00** à **Villeneuve D'Ascq**. Celui-ci sera effectué par **Mr ANDRE Jean-Marc**, Juge-Arbitre de la compétition.

Article 14 :

Les inscriptions se font uniquement sur le site : <https://event.fostt.fr/>

Après réception du mail de validation, les droits d'inscription sont à envoyer à :
Jean-Bernard NAOUR 13 Rue des reços 59650 Villeneuve d'Ascq.

Aucune inscription ne sera faite après le **5 Février 2024 à 23h59** sauf accord du Juge-arbitre.

Article 15 :

Le Comité d'organisation se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche du tournoi en fonction du nombre de participants (annulation ou modification de séries).

Remarque : En cas d'annulation d'une série, les joueurs inscrits seront remboursés.

Article 16 :

Tous les participants au tournoi, acceptent par leur présence sur le site du tournoi que des photographies et des vidéos soient prises. Ces images pourront être utilisées par l'organisateur à des fins de promotion, de communication et de valorisation de l'événement.

La participation au tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement relatif au droit à l'image. En cas de litige, la décision de l'organisateur sera considérée comme finale.

Article 17 :

Pour toute série, le nombre maximum d'inscrits est de 84 joueurs, voire 64 suivant les directives municipales.

Article 18 :

Tournoi non-stop. Pas d'arrêt entre 12h00 et 14h00.

Stand restauration et vestiaires (non surveillés) seront à la disposition de tous.

Article 19 :

Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Pour tout ce qui a pu y être omis, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T.

**Complexe sportif des ESUM,
Allée de la Frange,
59650 Villeneuve d'Ascq.**

